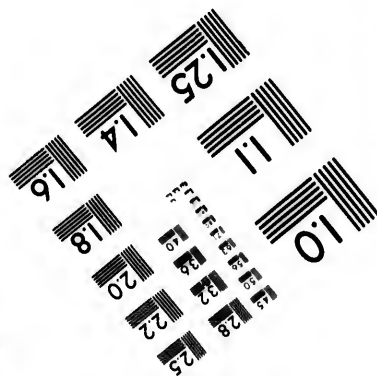
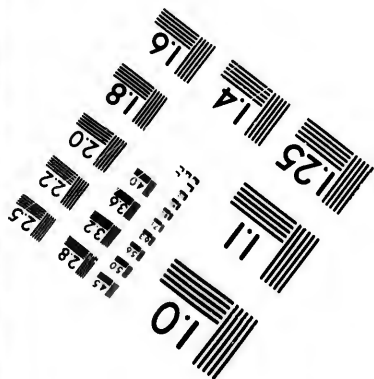
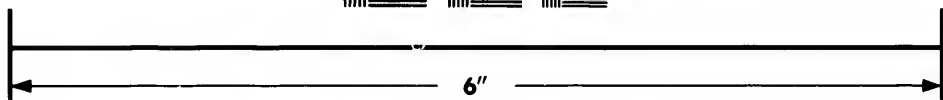
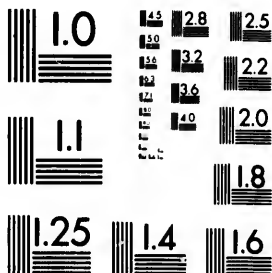


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

14 128
16 132
18 136
20 140
22 144
24 148
26 152

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30

© 1982

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Rollé avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
			↙								

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

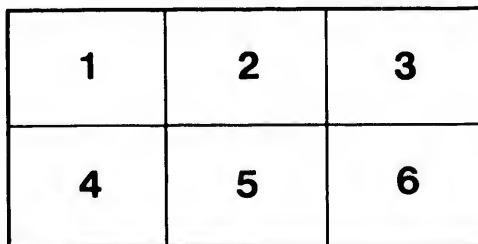
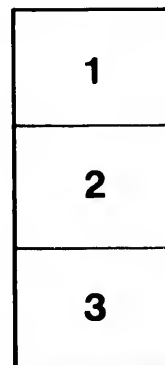
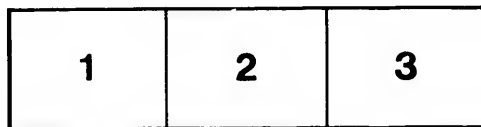
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails
du
odifier
une
mage

rrata
o

pelure,
n à

32X



SOCIÉTÉ

— DE, —

COLONISATION

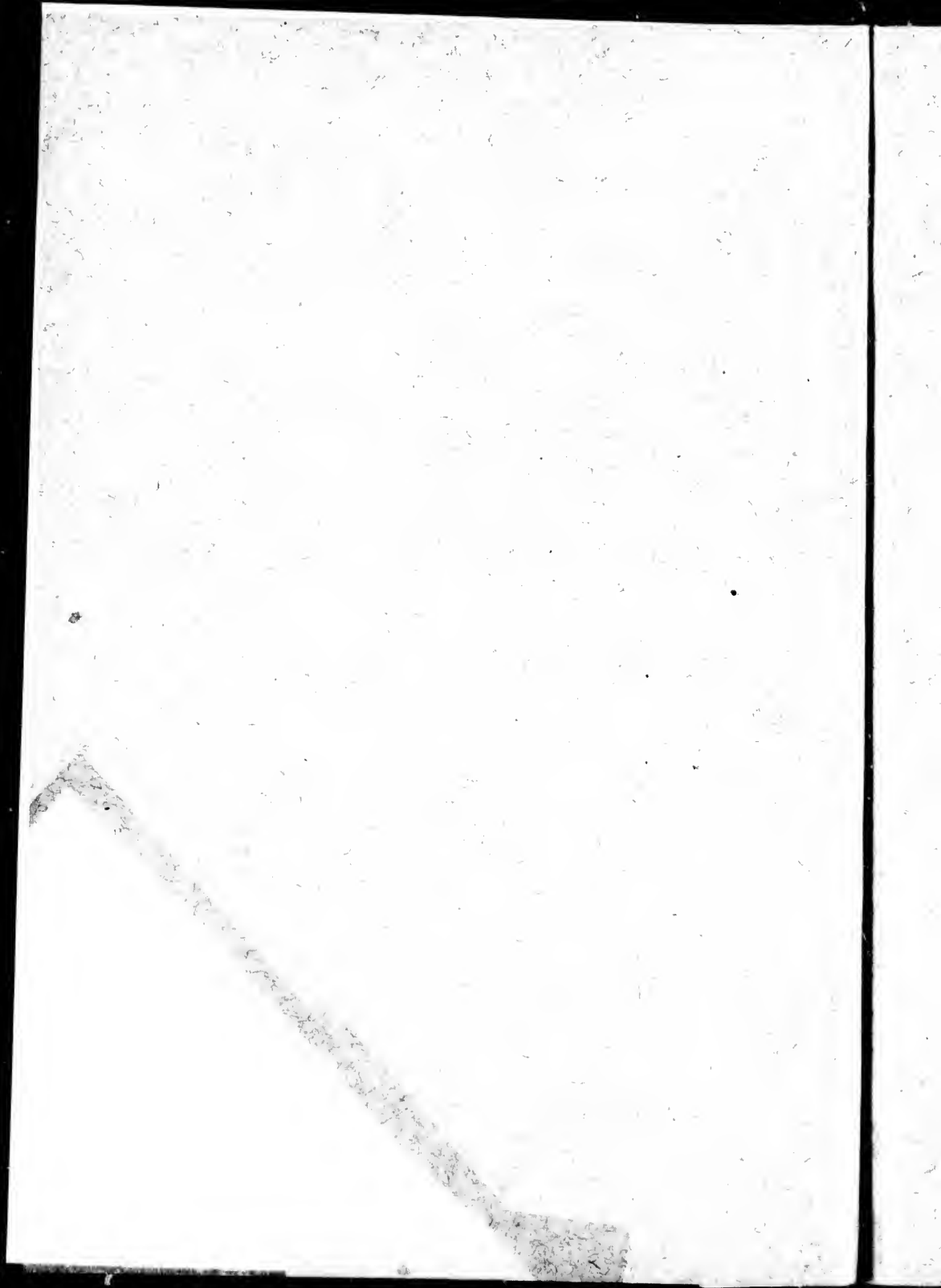
— DU —

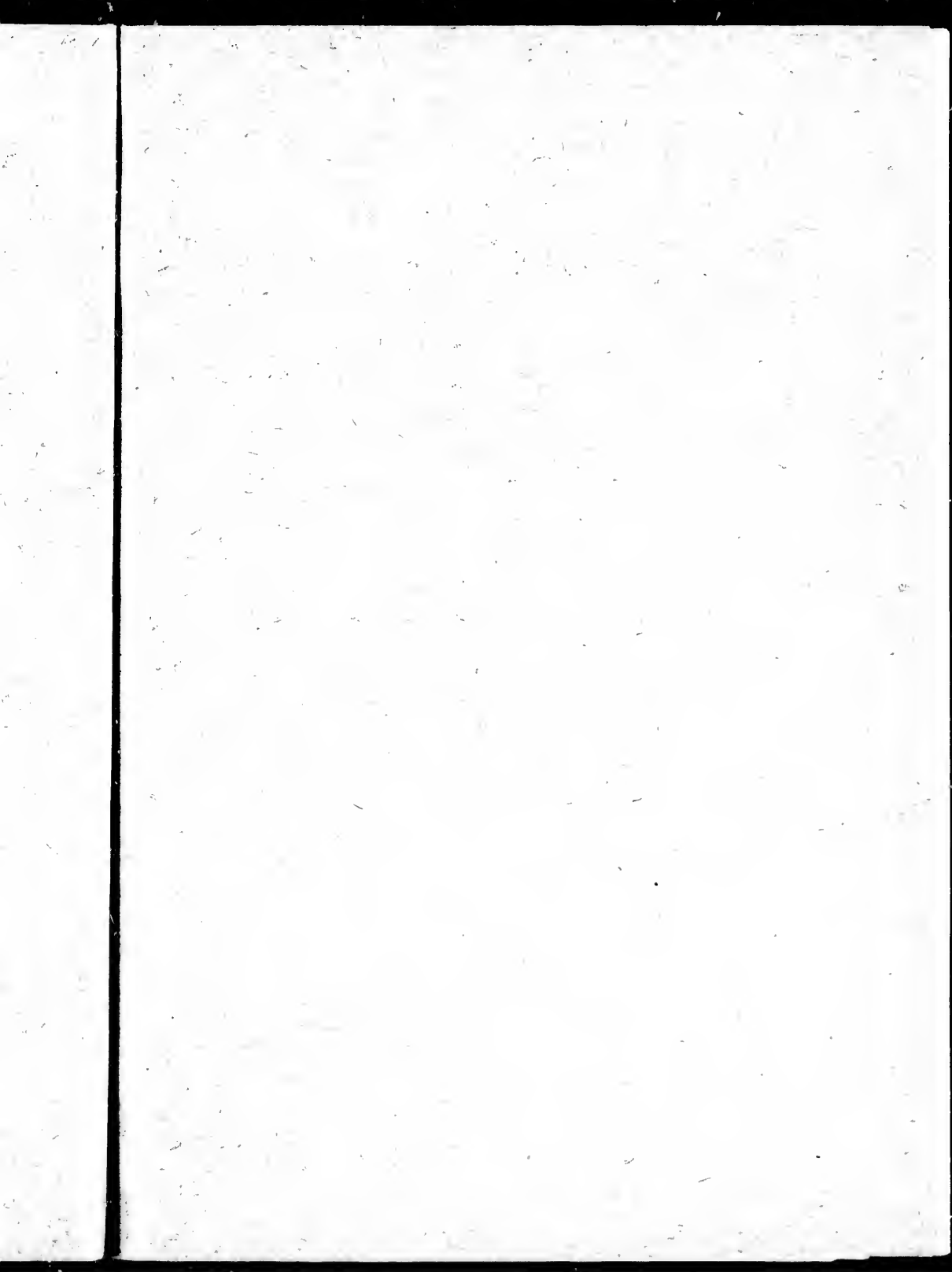
DIOCÈSE DE MONTRÉAL.

— ◆ ◆ ◆ —
Montréal :

Cie. d'Imprimerie Canadienne, 222, Rue Notre-Dame

1879





140

537710 e

SOCIÉTÉ

— DE —

COLONISATION

— DU —

DIOCÈSE DE MONTRÉAL



Montréal :

CIE. D'IMPRIMERIE CANADIENNE, 222 RUE NOTRE-DAME

1879

Montréal, 19 Mars 1879.

Permis d'imprimer :

† EDOUARD CHS., Evêque de Montréal.

de
to
pu
l'H
ric
la
fra
au
“
“

PROJET
D'UNE
SOCIÉTÉ DE COLONISATION
DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL
POUR
Coloniser la Vallée de l'Ottawa et le Nord de ce Diocèse.

Le mot COLONISER est populaire dans la province de Québec. Il enflamme tous les cœurs, sourit à toutes les intelligences, exalte les sentiments du plus pur patriotisme et passionne certaines âmes jusqu'à l'héroïsme. " Coloniser, se dit-on, c'est la force, la richesse du pays." En effet, l'admirable Fénelon a laissé tomber de sa plume éloquente ces lignes si frappantes de vérité, qui regardent la colonisation aussi bien que l'agriculture. " Une grande ville, dit le cygne de Cambrai, fort peuplée d'artisans occupés " à amollir les mœurs par les délices de la vie, quand

“ elle est entourée d'un royaume pauvre et mal cultivé,
“ ressemble à un monstre dont la tête est d'une gros-
“ seur énorme, et dont tout le corps exténué et privé
“ de nourriture n'a aucune proportion avec la tête.
“ *C'est le nombre du peuple et l'abondance des aliments*
“ *qui fait la vraie force et la vraie richesse d'un*
“ *royaume.*”

Quand il s'agit de belles paroles pour la colonisation, il est facile de les trouver dans notre amour pour la patrie et la religion. Toutefois là ne doivent point se borner tous nos efforts. Il faut que ces nobles sentiments se produisent en œuvres solides et durables. C'est ici que commencent les grandes difficultés. Que faire pour réussir ? Comment intéresser tout le monde à cette œuvre nationale au point d'obtenir le concours de chacun même par une légère obole. Dire et faire, ce n'est pas la même chose. Unir la pratique à la théorie, voilà le nœud gordien de la question.

Néanmoins, rien de plus facile que de prouver notre sincérité à cette grande cause en nous mettant tous courageusement à l'œuvre. Le plus difficile est fait dans cette partie de la province. Le mouvement colonisateur est déjà créé, il grandit à chaque instant ; il enfante des prodiges ; tous ceux qui en sont les témoins ne peuvent s'en taire ; il ne faut plus que l'entretenir et le seconder par de légers sacrifices qui ne seront lourds pour personne et, dans quelques années, le résultat sera extraordinaire pour le commerce et la prospérité de Montréal, la paix et le bonheur d'une multitude de familles.

Ce sera un moyen puissant de porter remède à ce chancre de l'émigration qui nous dévore en éparpillant, dans les pays étrangers, les forces vives de la nation. Elever un enfant, en faire un homme dans la force du mot et perdre de suite le bénéfice de son intelligence et de son travail, au profit des pays étrangers, c'est un malheur que l'on ne saurait trop déplore. Que nous a servi d'avoir fait de grandes dépenses pour amener au milieu de nous des émigrants, si, pour un qui s'y fixe, deux de nos citoyens quittent le sol natal ! Veut-on renouveler ici le malheur des Danaïdes ? Quand le tiers de la population irlandaise, pour fuir la misère, se répandait par tout l'univers, les nations étaient frappées de stupeur. Proportionnellement notre exode a été plus considérable. Avons-nous tous rempli notre devoir pour amoindrir un si grand mal ? Je ne le pense pas. Ne laissons donc pas à nos gouvernants le soin de tout faire, tâche qu'il leur est impossible d'accomplir, mais que chaque individu travaille efficacement, dans la mesure de ses moyens et dans sa sphère d'action, autant qu'il le pourra, à nous guérir de ce fléau qui décime notre province. La plus grosse part retombera encore sur le gouvernement et rien de plus facile que de le forcer à s'en acquitter noblement.

Nous avons des familles nombreuses, il est vrai, mais en retour nous avons un territoire immense à peupler, des ressources extraordinaires à développer et la divine Providence, en favorisant la fécondité de nos familles, nous a dotés en même temps pour les

établir de vastes domaines remarquables par leur fertilité. N'est-il pas à croire que Dieu en nous faisant naître sur le sol chéri du Canada, dans l'empire britannique, nous a marqué pour toujours notre place dans notre beau pays et non ailleurs ?

Pour tendre à ce but, il faut adopter un plan de colonisation en rapport avec les mœurs, les idées, les habitudes, et les besoins religieux et moraux des Canadiens-Français. On ne doit pas se contenter de dire : Oh ! que nous avons un grand nombre de bonnes terres à coloniser, et ensuite dormir tranquille ; mais il est nécessaire de conduire comme par la main, ces braves compatriotes dans ces belles terres, leur ouvrir, dans chaque canton, une route carrossable en communication avec les grands centres de commerce et leur procurer, aussitôt que faire se pourra, un prêtre et une humble chapelle. Le sentiment religieux chez les Canadiens-Français est plus fort que l'or, l'argent et la misère, parce que son point d'appui est au ciel. Faites vivre un prêtre dans un canton, construisez une modeste chapelle pour y dire la messe, et la colonisation de cette localité se fait comme par enchantement pourvu que l'on colonise graduellement et que l'on suive la zone des bonnes terres. Cette idée est confirmée par l'expérience des siècles. La moitié de l'Europe a été défrichée par le travail, le courage, les vertus et l'influence religieuse des bénédictins. L'impératrice de Russie Catherine II dit qu'elle avait souvent remarqué avec admiration l'influence des missionnaires sur la civilisation et l'orga-

nisation politique des peuples. “ A mesure, dit-elle, que la religion s’avance, on voit des villages paraître comme par enchantement.” Il me sera permis d’ajouter à ce témoignage ce peu de mots : “ J’ai fait percer des routes, j’ai seulement fixé le site des églises et les cantons se peuplent comme par enchantement et le gouvernement ne peut suivre, par ses arpenteurs, la marche rapide du colon.”

A l’ombre du clocher paroissial qui est pour lui le symbole du progrès, le Canadien a vu grandir et prospérer son pays ; et en apercevant, dans la forêt, le prêtre et la chapelle, ou seulement la place d’une église, il entrevoit dans un temps rapproché l’augmentation de la valeur de la propriété, le médecin, le notaire, le marchand, le moulin, la municipalité religieuse, scolaire et civile. Comment pourrait-il être déçu dans ces espérances ? C’est ainsi que ses ancêtres ont jalonné le Saint Laurent de magnifiques et florissants établissements. Il sait que l’homme ne vit pas seulement de pain, que s’il est pauvre sur la terre, il est riche dans le ciel et, si la mort se présente à lui, à sa femme, à ses enfants, avec son triste cortège, le médecin des âmes est là pour lui ouvrir les portes de la Jérusalem céleste. Peut-on reprocher à un chrétien de préférer le ciel à la terre ?

Que dire de la femme canadienne, cette ange de piété, ce modèle de toutes les vertus, ce trésor inappréciable de la famille, cette gardienne vigilante de l’innocence de ses enfants. Elle aussi aime pardessus tout à aller répandre ses ferventes prières au pied des autels.

C'est là qu'elle ravive ses forces, se fortifie contre la souffrance et trouve sa principale consolation. C'est là que son âme sensible, tourmentée de mille inquiétudes, ne s'apaise que par le spectacle de tous les membres de la famille qui pratiquent fidèlement la religion et à la pensée des biens spirituels que le ministre du Seigneur au premier appel peut lui donner, là elle oublie ses peines, ses misères, la faim, les afflictions, les maladies.

En adoptant le système paroissial pour coloniser, on se sert donc d'un grand levier qui est en harmonie avec les besoins, les désirs et les aspirations du Canadien-Français.

Vallée de l'Ottawa et le Nord du Diocèse.

Pour le théâtre de nos opérations colonisatrices, nous avons choisi la vallée de l'Ottawa parce que c'est dans cette direction que la colonisation se porte avec plus de vigueur, que notre population doit naturellement s'écouler, que les bonnes terres sont plus à notre proximité et en plus grand nombre. Tout le commerce de ces nouveaux cantons devra nécessairement converger à Montréal. Il n'est que juste de recueillir le fruit de nos sacrifices. Outre les cantons déjà en voie de formation qu'il faudra protéger, on ouvrira un grand chemin qui partira de la rivière Rouge, près de la chute aux Iroquois, lequel passera au sud du lac Nomingue jusqu'à l'embouchure de la rivière Kiamika et de là jusqu'à Notre Dame du Désert.

Dans ce projet nous avons trois rivières considérables et leurs affluents qui nous aideront merveilleusement à développer cette colonisation, en utilisant les chemins de chantier qui longent leur littoral. En été, le canot est un précieux secours pour le colon. Que l'on se rappelle que la rivière aux Lièvres traverse, au milieu, cette grande zone de bonnes terres et qu'avec une dépense d'environ \$25,000, elle devient navigable jusqu'à une distance de 100 milles dans l'intérieur. Le colon ambitionne toujours de fixer son habitation près d'une rivière ou d'un lac. Les églises seront placées, autant que les circonstances le permettront, sur les bords d'un beau lac ou d'une rivière. Pour favoriser l'accord de l'Eglise avec l'Etat, qui tourne au bien des deux, les limites de la paroisse seront celles du canton. Deux lots seront achetés pour le soutien de l'établissement religieux, en mettant en ligne de compte les 50 acres accordées par la loi. Une partie des secours donnés au missionnaire sera employée au défrichement de ces terrains dont il percevra le revenu. Il sera de son honneur et de son devoir de pratiquer une bonne culture et pour son profit et pour l'exemple de ses paroissiens. Nous favoriserons également et graduellement les établissements au nord du diocèse, jusqu'à la Mattawin. C'est alors que les sacrifices de M. Brassard seront couronnés d'un plein succès. Quel héroïsme dans cet excellent prêtre déjà très avancé en âge, qui se dépouille de tout pour faire avancer la colonisation !

Il est bon d'ajouter que le climat de la vallée de

l'Ottawa est des plus favorables à l'agriculture parce qu'il est aussi doux que dans le district de Montréal.

Qualités nécessaires aux Colons.

N'est pas colon qui veut. Pour suivre cette carrière, il faut être courageux, ferme dans ses convictions, robuste et façonné d'avance par une vie dure et pénible aux travaux des champs ou bien être un artisan dont le métier a toujours exigé un fort exercice corporel. La femme doit être d'une constitution vigoureuse et initiée à tous les secrets de la vie agricole. Sur une terre neuve, la femme vaut l'homme par son travail et son industrie.

Nous sommes convaincu que grand nombre d'ouvriers et de journaliers de nos villes sont qualifiés pour faire d'excellents colons comme l'expérience l'a prouvé.

Nos enfants de cultivateurs, par leurs habitudes, sont admirablement propres à ce genre de vie. Ce sont en général les seuls qui résistent aux rigueurs du travail et de la misère. Avec un peu de secours de leurs parents, ils peuvent fonder, en peu d'années un bon établissement agricole. Il est du devoir de ces pères qui ont une nombreuse famille d'explorer ces terres, de choisir de bons lots, de commencer les défrichements pour y placer définitivement ces enfants quand ils auront atteint l'âge de se marier. Pourquoi subdiviser la propriété, la surcharger de rentes, d'hypothèques, d'obligations lorsque la Providence a été si prodigue à notre égard en livrant à notre activité un vaste terri-

toire pour y établir nos enfants à si peu de frais. L'éloignement n'est rien pour le canadien quand les routes sont bonnes pour qu'il puisse visiter les vieux parents. Pourquoi se presser les uns sur les autres, comme les poussins sous la poule, lorsque des espaces immenses se déroulent devant nous pour nous recevoir. Il y a trop de préjugés même parmi les pauvres contre les montagnes. Tout territoire qui ne ressemble pas à la plaine du St Laurent, selon un grand nombre, est très défavorable pour la culture. C'est encore une illusion. On vit aussi bien dans les montagnes que dans la plaine qui n'est que l'exception, puisque le globe est presque tout couvert de montagnes. Quand on est chez soi, on est toujours près. L'air, la chaleur, le pain, la viande sont aussi bons là qu'ailleurs. L'eau y est meilleure. C'est l'appétit qui fait la table et le travail est un excellent stimulant. On y élève des animaux, on fait du beurre, du fromage et en adoptant l'élevage du bétail pour vivre, on suit la méthode la plus profitable de la véritable agriculture. Quand la terre se couvre de moissons, elle épuise sa vitalité pour nous nourrir et nous enrichir. Il faut donc l'entretenir par une culture intelligente. Que ferait l'homme s'il ne reparait pas, par le pain quotidien, ses forces affaiblies? La terre est soumise à cette loi. Or, son pain pour conserver ou rétablir sa fertilité, c'est le fumier. Voilà la base de l'agriculture comme deux et deux font quatre sont la base de l'arithmétique. C'est une vérité qui n'est pas assez comprise par les cultivateurs. Quand elle sera prati-

quée dans toute sa perfection, le reste viendra par surcroît en agriculture. Par le fumier, les champs poussant le double, le triple d'herbe, de foin, de paille, de grains, on peut élever le double et le triple d'animaux et faire le double et le triple d'argent. Si on néglige les engrais, c'est le contraire qui double et triple et puis nos champs sont luxuriants de pauvreté. Voyons la quantité de minéraux que 10 minots de blé enlèvent à la terre.

	BLÉ.	PAILLE.
Potasse.	2.86 l.	8.17 l.
Soda.	1.04	0.12
Chaux.	0.34	4.84
Magnésie.	1.46	2.76
Oxide de fer.	0.08	0.94
Acide phosphorique. . .	6.00	2.22
Acide sulfurique.	0.03	4.20
Chlore.	0.00	0.79

Ces éléments fertilisants ne peuvent venir de l'air, mais ils se trouvent dans les fourrages que le bétail consomme pour sa nourriture et que l'on remet à la terre par les engrais.

Par ce mode de culture, et en semant dès la première année du mil et du trèfle, il sera facile au jeune cultivateur d'entretenir la fertilité primitive de sa terre et éviter les fautes de ses ancêtres qui, en vendant leurs grains et leur fourrage vendaient aussi la fertilité de leur terre, passaient, en faisant de grandes dépenses, une partie de leur vie dans les chemins,

viendra par
les champs
in, de paille,
triple d'ani-
gent. Si on
double et
de pauvreté.
minots de blé

PAILLE.

8.17 l.

0.12

4.84

2.76

0.94

2.22

4.20

0.79

nir de l'air,
que le bétail
remet à la

nant dès la
ra facile au
primitive de
tres qui, en
daient aussi
nant de gran-
les chemins,

sans parler de l'ivrognerie et de la paresse qu'ils s'ex-
posaient à contracter par ces voyages fréquents et
multipliés.

Un ami, un parent pauvre, ne pourrait-il pas deve-
nir un bon colon avec l'aide d'un parent riche ou
vivant à l'aise. Ce serait un prêt qui aurait une garan-
tie meilleure que beaucoup d'autres que l'on regarde
comme certains.

Contribution et destination de l'argent.

Afin que chacun puisse participer à cette grande
œuvre, la contribution annuelle sera de dix centins.
Nous sommes au-delà de 300,000 catholiques dans
ce diocèse. Que l'on donne, par tête, cette légère
offrande, voilà \$30,000 par année pour la colonisation.
Peut-on dire qu'avec un peu de bonne volonté, si on
aime réellement son pays, on ne pourrait pas facile-
ment recueillir cette somme ? Cet argent sera destiné
au soutien du missionnaire, à construire la chapelle
et le logement du curé, (qui coûteront environ \$500,
d'après un plan approuvé par l'Evêque), à ouvrir une
route, entre chaque église, à faire les ponts nécessaires
et toutes les améliorations qui devront tourner au bien
général de la colonisation d'après la décision du con-
seil d'administration.

Annales.

Si nos ressources le permettent, ^{nous} ~~on~~ publiera une
fois dans l'année, les annales de la colonisation du

diocèse de Montréal. Ce sera un bulletin du progrès religieux et matériel de cette colonisation. Les directeurs *ex-officio* qui donneront annuellement une piastre, recevront *gratis* ces annales.

Quêtes dans les églises de ce Diocèse.

Durant l'année, et d'après l'autorisation de l'évêque, il y aura une quête dans toutes les églises du diocèse appelées "quête de la colonisation." Cette quête sera faite par des zélateurs ou zélatrices désignés par le curé et se fera autant que possible le jour de Pâques.

Patron de la Société.

Elle sera mise sous la protection de Saint Isidore, laboureur. Chaque année, le 15 Mai, jour de la fête de ce saint, une grand'messe sera chantée dans une église de Montréal, au choix de l'Evêque, pour demander les bénédictions du ciel sur une œuvre aussi nationale. Il y aura sermon, et après l'office divin, on procédera à l'élection des membres du Conseil d'Administration par les directeurs *ex-officio*. Au commencement de l'assemblée, le Conseil d'Administration rendra compte de sa gestion, et le trésorier du montant des dépenses et des recettes.

Avantages spirituels.

Une messe basse sera dite une fois par mois, par

un prêtre du Conseil d'Administration, pour tous les associés vivants et morts, aussi longtemps que cette société sera en opération. Par le fait que l'on donne dix centins par année, on devient membre de la société.

Publicité de bon exemple.

Les journaux publieront les noms de ceux qui seront souscripteurs d'une piastre et au-delà, de même que les dons offerts pour les chapelles, etc., etc.

Moyens d'activer l'œuvre.

Les curés, les directeurs des collèges, les directrices des couvents, les présidents et présidentes des confréries, des sociétés religieuses, nationales, de bienfaisance, nommeront des zéloteurs et des zélatrices. Ces zéloteurs et ces zélatrices formeront un Cercle. Ils seront chefs de dizaine, de vingtaine et même de centaine. Ils se réuniront sous la présidence du curé, ou directeur, ou chapelain, qui recevra les contributions pour les remettre à un trésorier qui sera toujours un prêtre de l'Evêché et désigné par l'Evêque.

Pendant l'année, les missionnaires pourront faire des causeries sur la colonisation de leur localité, des citoyens distingués, des entretiens sur des sujets qui s'y rattachent, et ceux qui auront la complaisance d'y assister payeront chaque fois cinq centins au profit de l'œuvre. Toute question politique ou allusion à la politique en sera bannie.

Observations générales.

Pour mettre cette société au-dessus des passions mesquines des partis politiques, l'Evêque de Montréal sera le président *ex-officio* de cette association. Il sera l'âme dirigeante de cette société, et rien ne sera fait sans son approbation, et tous nous nous rangerons autour de lui comme un seul homme, pour pousser notre pays dans la voie du progrès et de la prospérité. Chacun aura sa part dans ce grand mouvement colonisateur, et l'honneur rejaillira également sur tous les membres de la société.

Etant enfants du même Dieu, sujets du même empire, ayant les mêmes obligations à remplir par intérêt et par conscience envers la souveraineté temporelle, nous recevrons avec plaisir les colons protestants qui viendront se fixer dans nos nouveaux cantons : nous partagerons avec eux notre joie, notre bonheur et notre prospérité qui seront cimentés par la charité et l'amour de la patrie. Nous nous rappellerons ces mots de Bossuet qui regardent tous les citoyens d'un même royaume. “ La société humaine “ dit-il, demande que l'on aime la terre où l'on habite “ ensemble : on la regarde comme une mère et une “ nourrice commune, on s'y attache et cela unit. “ C'est ce que les Latins appellent *caritas patrisoli*, “ l'amour de la patrie et ils le regardent comme un lien “ entre les hommes. Les hommes, en effet, se sentent liés par quelque chose de fort lorsqu'ils songent “ que la même terre qui les a portés et nourris étant

“ vivants, les recevra dans son sein quand ils seront
“ morts.”

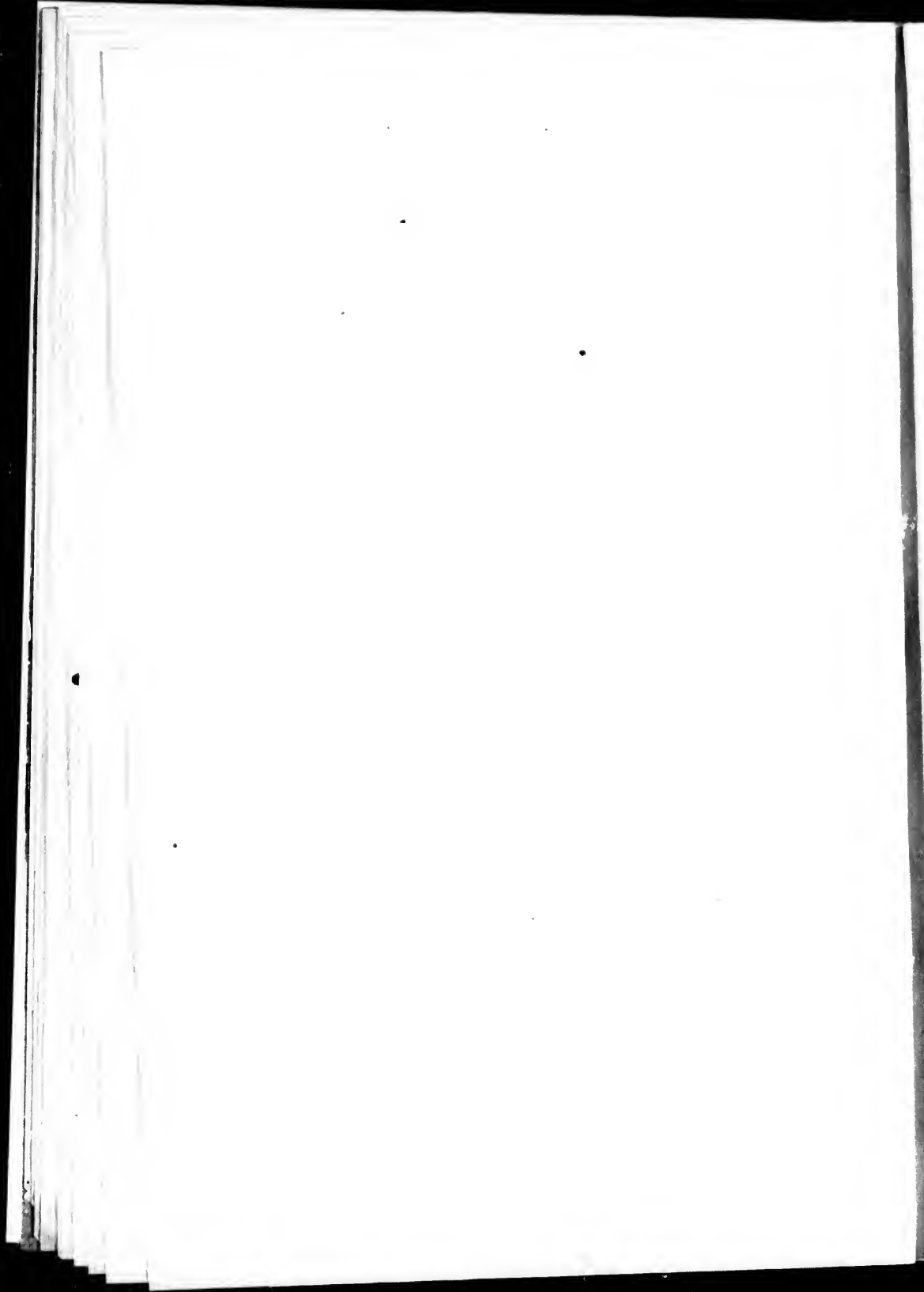
On pourrait demander au gouvernement de faire revivre l'acte des sociétés de colonisation en accordant les \$600 de chaque comté du diocèse destinées à cette fin et au *pro rata* de la souscription diocésaine. Cet argent du gouvernement ne serait employé que pour ouvrir des routes, construire des ponts et le Conseil d'Administration serait obligé d'en rendre compte à l'administration du pays.

Il semble que la colonisation de la vallée d'Ottawa appartient d'une manière spéciale au diocèse de Montréal, celle du St Maurice aux Trois-Rivières, celle du lac St Jean à l'archidiocèse, celle des cantons de l'Est et de la Beauce à St Hyacinthe et à Lévis, celle de la Gaspésie à Rimouski.

Le tout humblement soumis à l'approbation de l'évêque de Montréal.

A. LABELLE Ptre.

St Jérôme 12 Fév. 1879.



CONSTITUTION
DE LA
SOCIÉTÉ DE COLONISATION
DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL.

1. L'association fondée sous la constitution qui suit prend le nom de : SOCIÉTÉ DE COLONISATION DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL.

2. Le siège de ses opérations est à Montréal.

3. Tous les adultes, hommes et femmes, ainsi que les enfants, peuvent être membres de la société en payant une contribution annuelle de 10 cents entre les mains d'un zéléteur ou d'une zélatrice de la société, ou de tout prêtre employé dans le ministère. Ces zéléteurs et ces zélatrices seront approuvés par le curé, directeur, chapelain de la société ou de l'institution, ou de l'association religieuse, nationale, de bienfaisance, ou de la

confrérie. Les contributions seront remises au curé, directeur, chapelain, pour être versées entre les mains d'un prêtre de l'Evêché, désigné par l'Evêque (1). Ce prêtre sera le trésorier de la société.

4. Le but de la société est de continuer à activer la colonisation de la vallée de l'Ottawa, où la région des belles terres est très considérable et le climat plus doux. On encouragera également la colonisation au nord des comtés de Montcalm, Berthier et Joliette.

5. Seront directeurs *ex officio* de la société, pourvu qu'ils payent annuellement une piastre, tous les membres du clergé diocésain, les juges, les sénateurs, les conseillers législatifs, les membres des deux parlements, les avocats, les médecins, les notaires, les employés civils du gouvernement fédéral et provincial, les rédacteurs de journaux, les professeurs des écoles normales et commerciales, les présidents des associations religieuses, nationales, de bienfaisance et des confréries.

6. Les zélateurs et les zélatrices de dizaine, vingtaine ou centaine formeront des cercles, dans les paroisses, sous la présidence du curé, dans les collèges, couvents ou associations, sous la prési-

(1) Tout ce qui est dit de l'Evêque dans les présentes constitutions, s'entend pareillement de l'administrateur, en cas de l'absence de l'Ordinaire.

dence du directeur ou chapelain. Ils se réuniront suivant leur bon plaisir pour aviser aux moyens de mieux faire rentrer les contributions.

7. Si les ressources le permettent, des annales de la société paraîtront une fois par année. Les directeurs *ex officio* qui auront payé leur contribution annuelle d'une piastre, les recevront *gratis*. Les noms de ceux qui donneront annuellement une piastre et au delà, seront publiés chaque fois sur les journaux.

8. Les affaires de la société seront gérées par un Président, qui sera *ex officio* l'Evêque du diocèse ou l'administrateur, un vice-Président, un Trésorier et un Secrétaire qui seront deux prêtres de l'Evêché et toujours choisis par l'Evêque, et douze directeurs, y compris le Vice-Président, dont la moitié sera des membres du clergé, qui tous ensemble formeront le Conseil d'Administration.

9. Une messe sera dite tous les mois pour tous les associés vivants et morts de la société.

10. La première année, les directeurs du Conseil seront provisoires et nommés par l'Evêque ainsi que les autres officiers. Leur nom sera promulgué dans une assemblée de la ville et convoquée à cette fin. On profitera de la circonstance pour publier la constitution de la société.

11. Chaque année, le Conseil d'Administration rendra compte des opérations de la société en assemblée générale des Directeurs *ex-officio*, le 15 mai, jour de la fête de St Isidore, le laboureur, patron de l'œuvre. Après la grand'messe, on entendra les rapports du Conseil et du Trésorier et on procédera à l'élection des membres du Conseil par les Directeurs *ex-officio*, qui, pour avoir droit de vote, devront avoir payé une piastre pour contribution de l'année courante. Lorsque plus d'un candidat aura été proposé pour la même charge, le Secrétaire comptera les votes et le Président proclamera élu celui qui aura réuni la majorité des suffrages ; en cas d'égalité des voix, le vote du Président sera prépondérant.

Le Conseil une fois formé nommera son Vice-Président et les membres élus resteront en charge jusqu'à l'élection suivante et seront rééligibles.

12. Le Président présidera les assemblées générales et les séances du Conseil d'Administration.

13. Le Vice-Président agira en l'absence du Président.

14. Le Trésorier sera le dépositaire des sommes d'argent et autres valeurs appartenant à la société, il tiendra des livres de comptes dans lesquels, il entrera toutes les opérations monétaires de la société, régulièrement et sans retard. A la fin de

l'année fiscale, il présentera au Conseil d'Administration un état des comptes, ainsi qu'à l'assemblée générale des directeurs *ex-officio*, le 15 mai.

15. Le Secrétaire tiendra les minutes des assemblées des directeurs et de celles du Conseil d'Administration dans un registre spécial et les minutes seront signées par le Président, ou à son défaut, par le Vice-Président.

16. Les vacances qui surviendront parmi les membres du conseil seront remplies par le Conseil d'Administration à une séance spécialement convoquée à cette fin.

17. Le Conseil d'Administration s'assemblera au moins tous les trois mois, à 7 h. P. M., à l'Evêché de Montréal : il fixera lui-même l'époque de ses assemblées régulières et pourra ajourner ses séances suivant qu'il lui conviendra. Cinq membres formeront quorum.

18. Sur la réquisition du Président, ou du Vice-Président, ou de trois membres, il y aura des assemblées du Conseil chaque fois que l'expédition des affaires le requerra.

19. Les membres du Conseil devront être notifiés verbalement ou par écrit par le secrétaire d'assister aux assemblées.

20. Le Secrétaire pourra s'adjoindre des assistants-secrétaires approuvés par le Conseil.

21. Rien ne sera réglé, décidé définitivement qu'il ne soit confirmé par la signature du Président et en cas d'absence par son approbation.

22. Le Secrétaire fera part au Conseil de toutes les demandes de secours qui lui auront été adressées. Ces secours devront être accordés pour aider à bâtir la chapelle et le logement du curé d'après un plan approuvé par l'Evêque, qui coûtera environ \$500, pour ouvrir une route entre chaque église ou site d'église, faire un pont absolument nécessaire, aider à vivre au missionnaire ou curé, soit en argent ou en faisant défricher en partie les lots de l'établissement religieux, en un mot faire toutes les améliorations qui, d'après le Conseil, tourneront à l'avantage général de la colonisation.

23. Toute demande de secours sera soumise au Conseil et ne sera agréée que sur un vote de la majorité et approuvée par l'Evêque.

24. Les séances du Conseil seront ouvertes par la lecture des minutes de la séance précédente et par l'inspection des livres de comptes, si le Conseil ou un membre le juge à propos.

25. Le Conseil d'Administration nommera un député qui lui fera un rapport sur l'opportunité

des secours à accorder ou des améliorations à faire. Ce député pourra avoir la surveillance générale des travaux, et quand ils seront exécutés en tout ou en partie, il fera un rapport en conséquence.

26. Le gouvernement sera invité à envoyer un de ses officiers aux séances du Conseil d'administration pour s'entendre avec lui sur la confection des chemins et leur tracé, ainsi que sur les secours que pourrait donner le gouvernement.

Montréal, 12 mars 1879.

C'est de grand cœur que j'accepte la part de labeur qui m'échoit dans la présente constitution de la Société de Colonisation du Diocèse de Montréal; je forme des vœux ardents pour que cette entreprise, éminemment religieuse et patriotique, obtienne les résultats qu'elle mérite.

† EDOUARD-CHS., Evêque de Montréal.

